



AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 250-2019, adoptée le 9 septembre 2019, autorisé la vente de gré à gré à Location Progex inc. d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 6 326 628, pour le prix de 58 000 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 23 septembre 2019 sous le numéro 24 912 276.

Donné à La Pocatière ce 4 octobre 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière